



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

étiquetage informatif

Question écrite n° 66390

Texte de la question

M. Jacques Le Nay attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur la prise en compte de la recommandation du Haut conseil des biotechnologies (HCB) sur l'étiquetage « sans OGM ». En effet, ce haut conseil a recommandé, début novembre 2009, au Gouvernement français qu'un étiquetage « sans OGM » soit appliqué aux produits végétaux ne contenant pas plus de 0,1 % d'ADN transgénique. Cette demande du HCB devrait permettre aux consommateurs de prouver ainsi leur préférence et aussi de promouvoir une agriculture durable. Il lui demande donc de lui indiquer sa position sur ce dossier.

Texte de la réponse

Le Conseil national de la consommation, le 19 mai 2009, puis le Haut Conseil des biotechnologies (HCB), le 3 novembre 2009, se sont exprimés sur la mise en place d'un étiquetage « sans OGM ». Le Haut Conseil des biotechnologies s'est effectivement prononcé pour la mise en place d'un seuil de 0,1 % pour les filières végétales. Tel que le prévoit la loi du 25 juin 2008, le Gouvernement a préparé un projet de décret reprenant la recommandation, dont il a saisi le HCB pour avis. Celui-ci devrait être publié durant le premier trimestre 2011. Le passage en Conseil d'État et la publication du décret devraient ainsi pouvoir intervenir courant 2011.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Le Nay](#)

Circonscription : Morbihan (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66390

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 2009, page 11886

Réponse publiée le : 11 janvier 2011, page 212